

## **PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 20 MAI 2014 A 20H45**

**DATE DE CONVOCATION** : 9 mai 2014

**DATE D’AFFICHAGE** : 28 mai 2014

**PRESENTS** : M. POCHON maire, Mrs SANDER, MOULIN, Mme GREHIER, adjoints – Mme DAGNICOURT, Mrs ROUSSEREAU, BOUILLON, Mme BIEL, M. COPIN, Mme NICOLE, M. CHOULER.

**ABSENTS EXCUSES** :

**ABSENTS** : -----

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme DAGNICOURT.

**ORDRE DU JOUR** : Urbanisme - Contrat aidé - Plan Local d’Urbanisme – Constitution d’une commission d’appel d’offres – Travaux route du buis – logiciel facturation eau – Commissions PNRGF- Nomination d’un correspondant - Commission « Terres du Gâtinais » - Scènes rurales – Dérogation scolaire - Salle des fêtes – Planning élection Européenne - Divers

-----

Le compte rendu du conseil municipal du 2 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

-----

### **1) - URBANISME :**

Le 18/02/14 - M. TOSIN, 1 rue Charles de Gaulle, dépôt d’une déclaration préalable pour remplacement clôture et remplacement portail, autorisation de la commission d’urbanisme du 10 mai 2014 (cet avis annule et remplace celui donné dans l’arrêté du 7 novembre 2013).

Le 19/04/14 - M. BOUILLON, 21 rue de la libération, dépôt d’une déclaration préalable pour réfection toiture à l’identique avec des ardoises, autorisation de la commission d’urbanisme du 10 mai 2014.

Le 24/04/14 - M. BAZIN, 36bis rue Charles de Gaulle, dépôt d’une déclaration préalable pour installation d’un abri de jardin, autorisation de la commission d’urbanisme du 10 mai 2014.

Le 17/05/14 - M. GAULUET, 35 rue du père bard, dépôt d’une déclaration préalable pour réfection toiture et installation de 5 fenêtres de toit. Dossier instruit par l’architecte des bâtiments de France.

## **2) - CONTRAT AIDE :**

M. le maire propose au conseil municipal de créer un poste d'agent d'entretien polyvalent (entretien matériels, bâtiments, espaces verts ponctuellement).

Renseignement pris à Pôle Emploi nous pouvons bénéficier du dispositif " contrat unique d'insertion - contrat d'emploi d'avenir ", ce contrat a une durée initiale de 12 mois renouvelable 5 fois, sa durée hebdomadaire est de 20 heures minimum et 26 heures maximum, sa rémunération est fixée sur la base du SMIC horaire (à ce jour de 9,53€), l'aide de l'état pour les collectivités est de 95% sur la base du SMIC avec exonération des charges sociales.

La prescription de ce contrat d'accompagnement est placée sous la responsabilité du Pôle emploi pour le compte de l'état ou du Conseil Général.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE, de créer un poste d'agent d'entretien polyvalent à effet du 1er juin 2014 dans le cadre du dispositif " contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi " ;
- PRECISE, que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois pouvant être renouvelé 5 fois
- FIXE, la durée du travail à 26 heures par semaine soit 112 heures par mois et la rémunération sur la base du SMIG horaire majorée de 1,30€.
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi pour ce recrutement et à signer la convention.

## **3) - PLAN LOCAL D'URBANISME :**

M. le maire expose au conseil municipal les raisons qui le conduisent à envisager l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal.

### **Les motifs :**

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain a remplacé le POS (Plan d'Occupation des Sols) par un nouveau document d'urbanisme : Le PLU.

Notre POS élaboré en 1981, modifié en 1991, révisé en 2001 ne correspond plus aux documents d'urbanisme en vigueur ;

Le POS a joué son rôle de maintien du caractère rural de notre commune mais il répond maintenant qu'imparfaitement en terme de qualité de vie, d'aménagement et de développement durable.

La révision du POS conduit aujourd'hui à sa transformation en PLU.

Le PLU permettra de se mettre en compatibilité avec le SDRIF (Schéma Directeur d'Ile de France), le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de Fontainebleau et la charte du PNRGF.

Il permettra d'avoir une démarche plus qualitative pour un urbanisme durable dans le respect du bâti traditionnel.

Le PLU permettra d'intégrer de nouveaux éléments notamment la zone Natura 2000 et la trame verte.

### **Les objectifs poursuivis :**

- Redéfinir le document d'urbanisme pour qu'il soit adapté aux exigences actuelles de notre commune.
- Permettre la mise en compatibilité du PLU avec le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la Région Ile-de-France, avec le schéma de cohérence territorial de Fontainebleau et avec la charte du Parc Naturel du Gatinais Français.
- Redéfinir les zones urbaines en fonction du bâti existant et adapter le règlement aux nouveaux textes législatifs et réglementaires.
- Préserver et mettre en valeur des espaces agricoles, forestiers et des espaces naturels.
- Veiller à la qualité des paysages et des entrées de villages

### **Modalités de concertation :**

La concertation s'organisera de la façon suivante :

- Affichage de la délibération ;
- Annonce dans le bulletin d'information communale « le cahier de Boissy » exposant les modalités de la concertation et les grandes lignes du projet ;
- Exposition du projet dans la salle des fêtes ;
- Permanence d'élus et du bureau d'étude ;
- Registre mis à disposition du public et sur la boîte mail de la mairie ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité **DÉCIDE** de prescrire l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux articles L.123-1 et suivants du code de l'urbanisme et à l'exposé du maire.

### **4) - CONSTITUTION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :**

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer une commission d'appel d'offres pour la durée du mandat.

Cette commission est composée du président, (le maire) et de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Ce vote doit avoir lieu à bulletin secret.

Sont désignés : Cette commission est composée du président, (le maire) et de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Cette élection a lieu à bulletin secret.

#### **Sont Elus titulaires :**

- M . SANDER Christian
- M. MOULIN René
- Mme GREHIER Françoise

#### **Sont Elus suppléants :**

- M. COPIN Francis
- M. CHOULER Stéphane
- Mme BIEL Nathalie

#### **5) - TRAVAUX ROUTE DU BUIS :**

Suite à la dégradation de la route du buis par un agriculteur, il nous faut effectuer la remise en état de la dite route et effectuer un nouveau bornage :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise M. le maire à lancer les consultations par M. BALLEREAU de la Sté A.I.R.E. (Agence Ingénierie Routes et Environnement) de Champagne sur Seine et à contacter M. ROUSSELET géomètre pour un nouveau bornage.

La commission d'appel d'offres se réunira par la suite pour le choix de l'entreprise.

#### **6) - LOGICIEL FACTURATION EAU :**

M le maire propose au conseil municipal d'équiper la mairie d'un logiciel de facturation pour l'eau, Une proposition nous est faite par la société NFI avec qui nous avons un contrat à échéance trimestrielle pour les logiciels, la maintenance, le matériel et les formations.

Le coût (120€ x 10 trimestres) comprend le logiciel, la formation sur site, le paramétrage, le contrôle des tests de la configuration et l'assistance téléphonique.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil à l'unanimité, DECIDENT d'acquérir ce logiciel, d'intégrer son coût dans le contrat actuel pour 10 trimestres à 120€ TTC et autorisent M. le maire à signer le bon de commande auprès de la société Nord France Informatique.

#### **7) - COMMISSIONS PNRGF :**

Inscription des élus aux commissions du PNRGF.

#### **8) - NOMINATION D'UN CORRESPONDANT :**

Il nous faut nommer un correspondant défense : est nommé M. Stéphane CHOULER.

#### **9) - COMMISSION « TERRES DU GATINAIS »**

Nomination des délégués faisant partie des commissions de la C/C les Terres du Gâtinais.

#### **10) - SCENES RURALES :**

Renouvellement de la convention pour l'adhésion à Act'Art Scènes rurales au tarif de 500€ par an.

#### **11) - DEROGATION SCOLAIRE :**

Suite à une demande de dérogation scolaire, M. le maire rappelle au conseil municipal que nous sommes en regroupement scolaire avec la commune de la Chapelle la Reine.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident que les dérogations scolaires seront accordées mais qu'aucune participation ne sera allouée à la commune d'accueil.

#### **12) - SALLE DES FETES**

M. le maire présente les devis qui nous sont proposés par notre société actuelle "Pithiviers nettoyage" pour l'entretien de la salle des fêtes :

- Nettoyage à la demande 120€ TTC
- Rénovation du parquet : proposition pour 1 passage tous les trimestres 356,71€ TTC

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

de retenir le devis du nettoyage à la demande à 120€ TTC et de prévoir une rénovation du parquet annuelle à 356,71€.

De fixer les tarifs de location de la salle des fêtes à :

- Week-end ou soirée du samedi soir jusqu'à 3 heures	350 €
- Samedi ou Dimanche à la journée (jusqu'à 21h)	280 €
- Journée en semaine (jusqu'à 21h)	250 €
- Vin d'honneur ou goûter en semaine	200 €
- Jours fériés 25 décembre /1 <sup>er</sup> de l'an jusqu'à 5h	450€

- Dans tous les cas une caution de 500 € est demandée.

#### **14) - DIVERS**

M. le maire donne lecture des divers remerciements reçus pour les subventions et les chocolats offerts à nos aînés qui n'ont pu participer au repas donné en leur faveur.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h30.

Le maire,  
Patrick POCHON